

Mobilisation du milieu de travail

Considérations générales

- Quelle est l'issue probable de la plainte ou du grief? La mobilisation des membres permettrait-elle de résoudre le problème?
- Quels sont les objectifs particuliers de la mobilisation?
- Quelles actions pourrait-on envisager? À quelle fin?
- Quand et comment seront évalués les résultats?
- Quelle sera la répartition des tâches et quel sera l'échéancier?
- Quel suivi sera nécessaire?

Considérations pour la personne victime de racisme (partie plaignante)

- La situation examinée exige-t-elle confidentialité et discrétion? Pourquoi?
- Avons-nous le consentement de la partie plaignante pour faire intervenir d'autres personnes?
- Est-ce que votre travail de représentation offre des occasions d'informer le membre et d'obtenir sa participation?
- Comment maximiser l'engagement de la partie plaignante dans le processus?



- La personne pourrait-elle subir d'autres préjudices si l'affaire est rendue publique?
- Qui d'autre cette question peut-elle toucher? Comment le savons-nous? Comment le saurons-nous? Comment ces personnes sont-elles touchées par cette question?

Considérations pour tous les membres

- Les membres appuient-ils les actions syndicales contre le racisme? Pouvez-vous les rallier à votre cause?
- Quelles possibilités d'informer cette question offre-t-elle? (P. ex., discussion personnelle avec la partie plaignante, bulletin ou séance d'information, système de communication entre les personnes déléguées syndicales et les membres, colloque ou cours de l'AFPC, formation mixte avec l'employeur.)
- Quelles mesures les membres peuvent-ils prendre pour :
 - aider à régler le problème ou favoriser l'obtention d'un résultat satisfaisant?
 - aider à renforcer le syndicat à la faveur du processus?
- Qui d'autre doit intervenir?
- La situation est-elle déjà survenue dans le passé? Qui est intervenu et quel a été le résultat?

